



Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le jeudi douze mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Corgnac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

*Date de la convocation : le 25 février 2015
Secrétaire de séance : Didier MERY*

*Nombre de membres en exercice : 138
Nombre de membres présents : 80
Nombre de pouvoirs : 0*

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur votre espace « mairie » sur le site internet www.smctom-thiviers.com)
- Budget 2015, Compte Administratif 2014, Compte de Gestion
- Tarification convention de Clairvivre
- Avancement 2015 - ratios
- Tableau des effectifs 2015 - Création/fermeture de postes
- Renouvellement contrat de travail sur cadre d'emploi de technicien
- Régime indemnitaire IEMP – ISS - PSR
- Projet d'extension de la déchetterie de Thiviers – enveloppe parlementaire
- Demande de subvention pour des containers, déchetterie de Thiviers, containers enterrés
- Demande de prêt pour le projet d'extension de la déchetterie
- Modification et complément d'information concernant la délibération pour l'acquisition du terrain pour le projet d'extension de la déchetterie
- Décisions prises par le bureau syndical

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.

Monsieur Didier MERY, délégué de la commune de Vaunac est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du comité syndical du 11 décembre 2014

Le compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

- Budget 2015, Compte Administratif 2014, Compte de Gestion

Monsieur JOUSSEIN en présence de Monsieur SOULAGE, receveur présente le budget 2015, compte administratif et compte de gestion.

Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : le produit attendu pour l'année 2015 est égal à 12.50% des bases de la valeur locative du foncier bâti.

Chapitre 11 :

- ⇒ Poste carburant. Maintien pour 2015 du montant budgétisé en 2014 soit 315 000 euros en raison de la hausse du prix du carburant constatée depuis le début de l'année 2014. De plus le SMCTOM s'est positionné pour la réalisation du transport des ordures ménagères et espère obtenir le marché ce qui occasionnerait alors des frais de carburant supplémentaires.
- ⇒ Fournitures petits équipements. Un montant avait été prévu au BP 2014 de 39 000 euros, un montant de 46 479 euros a été réalisé. Ce montant s'explique par l'achat des pneumatiques qui ont été inscrits sur cette ligne budgétaire.
- ⇒ Entretien réparation roulant. Le montant réalisé est supérieur au montant budgétisé (+ 3000 euros). Cette augmentation s'explique par de gros travaux de réparation réalisés sur les véhicules de collecte comme la réfection d'un moteur dont le montant s'élève à 6800 €
- ⇒ Formations. Le montant budgétisé pour 2015 est à la hausse en raison des recyclages de la formation continue obligatoire (FCO) pour les conducteurs et la formation SST.
- ⇒ Transport et traitement des déchets. En 2014 le SMCTOM a repris la compétence transport des encombrants faisant une économie sur ce chapitre de 44 000 euros. La mise en place des filières éco-mobilier et éco-DDS ont permis également une diminution des coûts de traitement des encombrants.
Le montant budgétisé pour 2015 reste le même que celui pour l'année 2014 car nous subissons une augmentation de la TGAP de 4€ HT la tonne pour le traitement des encombrants.

Chapitre 12

- ⇒ Charges du personnel. la rémunération principale FPT pour l'année 2015 est supérieure à 2014. Le retour d'un agent titulaire en disponibilité pendant trois, la stagiairisation d'un contractuel ainsi que les avancements, reclassements indiciaires entraînent une augmentation du montant rémunération FPT.

Recettes

- ⇒ Les principales recettes sont la TEOM, les conventions, les versements d'éco-emballages, la vente de matériaux.

Investissements

- ⇒ Accès déchetterie de Hautefort
- ⇒ Agrandissement de la déchetterie de Thiviers
- ⇒ Boîte à vitesse
- ⇒ Groupe électrogène
- ⇒ Polybenne
- ⇒ Remorque
- ⇒ Containers enterrés
- ⇒ Petit utilitaire

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le budget primitif 2015 et le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014.

- Tarifification convention de Clairvivre

Le montant de la contribution par résident pour la collecte des déchets ménagers de Clairvivre est de 97.80 €/habitant soit une augmentation de 1.80 € par rapport à 2014. Le montant de la contribution est calculé en fonction du produit attendu et du nombre d'habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification pour la collecte des déchets ménagers de la cité de Clairvivre.

- Avancement 2015 - ratios

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires

relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du CTP, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Président propose aux membres du comité syndical de soumettre au comité technique paritaire les ratios suivants pour les avancements de grade 2015 :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio %
Adjoint administratif de 1 ^{er} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{er} classe	100
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les ratios pour les avancements de grade 2015.

- Tableau des effectifs 2015 - Création/suppression de vacances de poste

Création de poste :

- 1 d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe

Contractuel- agent non titulaire : 1 poste de technicien

Vacance de poste :

- 1 d'adjoint principal de 1^{ère} classe

Nomination sur vacance de poste à compter du 1er juillet 2015 :

- 1 d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Fermeture de postes :

- 2 d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 1 d'agent de maîtrise
- 1 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

EFFECTIFS 2015			
Grades ou emplois	catégorie	EFFECTIFS	
TITULAIRES/STAGIAIRES			
SERVICE ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	0
adjoint administratif de 1er classe	C	1	0
adjoint administratif de 2ème classe	C	0	0
adjoint administratif principal de 1er cl	C	0	0
adjoint administratif principal de 2ème cl	C	2	0
TOTAL		4	0
SERVICE TECHNIQUE			
agent de maîtrise principal de 2ème classe	C	1	0
agent de maîtrise	C	0	0
adjoint technique principal de 1er classe	C	12	0
adjoint technique principal de 2ème classe	C	11	4
adjoint technique de 1er classe	C	4	5
adjoint technique de 2ème classe	C	8	1
TOTAL		36	10
SERVICE ANIMATION			
ajoint d'animation 1er classe	C	0	0
ajoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0
TOTAL		1	0
TOTAL GENERAL		41	10
Agents non titulaires			
	catégorie	effectifs	
DROITS PUBLICS			
cdi temps non complet	C	1	0
vacance temporaire d'emploi	B	1	0
remplacement d'agent permanent titulaire	C	1	0
TOTAL		3	0
DROITS PRIVE			
emploi d'avenir	C	1	
TOTAL GENERAL		4	

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs 2015.

- **Contrat de travail sur cadre d'emplois de technicien**

Le Président propose d'établir un contrat de travail en application des dispositions de l'article 3-3-1° de la loi du 16 janvier 1984 modifié à compter du 23 mars 2015 pour une durée de 3 ans Il s'agit d'un poste de technicien à temps complet.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice 359/334.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent le recrutement en contrat à durée déterminée pour une période de 3 ans.

- **Régime indemnitaire IEMP**

Le Président rappelle que la décision prise le 11 décembre 2014 et concernant le régime indemnitaire devait être complétée à l'issue de la consultation des membres de la commission consultative du personnel.

Le Président propose les modalités de suppression et maintien de l'IEMP suivantes :
L'IEMP sera supprimée à partir du 3ème arrêt maladie (maladie ordinaire) intervenu dans les 12 mois précédents le 1er jour d'arrêt.

Exemple :

Je suis arrêté en maladie ordinaire le 10 juillet 2015, la période de référence sera alors du 09 juillet 2014 au 10 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la proposition du Président et autorisent son application.

- **Projet d'extension de la déchetterie – enveloppe parlementaire**

Le Président demande aux membres du comité syndical qu'on l'autorise à procéder aux démarches nécessaires pour l'attribution de l'enveloppe parlementaire dans le cadre du projet d'extension de la déchetterie de Thiviers.

- **Demande de subvention pour des containers, déchetterie de Thiviers, containers enterrés**

Le Président propose aux membres du comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Général pour l'acquisition de containers, containers enterrés et l'extension de la déchetterie de Thiviers.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser les demandes de subventions.

Demande de prêt pour le projet d'extension de la déchetterie

Le Président informe les membres du comité syndical que dans le cadre du projet d'extension de la déchetterie de Thiviers il est nécessaire de procéder, négocier, réaliser un emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à procéder, négocier, réaliser un emprunt pour l'extension de la déchetterie de Thiviers.

Modification et complément d'information concernant la délibération pour l'acquisition du terrain pour le projet d'extension de la déchetterie

Le Président explique qu'il convient de modifier et compléter la délibération n°2014/46 en précisant le lieu, les numéros de parcelles, la section, la superficie du terrain, le nom du vendeur, coût.

Numéros de parcelles :
N°80-81-82
Section BE

Terrain situé au lieu-dit « poteau des landes » sur la commune de Thiviers

Propriétaire du terrain : Monsieur Michel JACOU

Superficie des parcelles :
N°80 : 2610 m²
N°81 : 1063 m²
N°82 : 2254 m²

Superficie totale : 5927 m²

Fixation du prix au m²
1 € le mètre carré

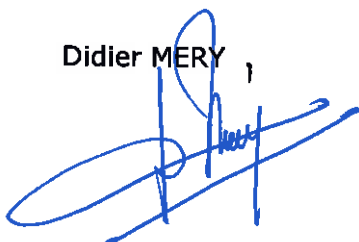
Il précise que le syndicat prend en charge tous les frais afférents à l'acte de vente.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical :
-Autorisent le Président à modifier et compléter la délibération 2014/46
-Autorisent l'acquisition des parcelles 80-81-82, section BE d'une superficie totale de 5927m² pour un montant de 1€ le m², situé poteau des landes sur la communes de Thiviers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de Séance

Didier MERY



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

